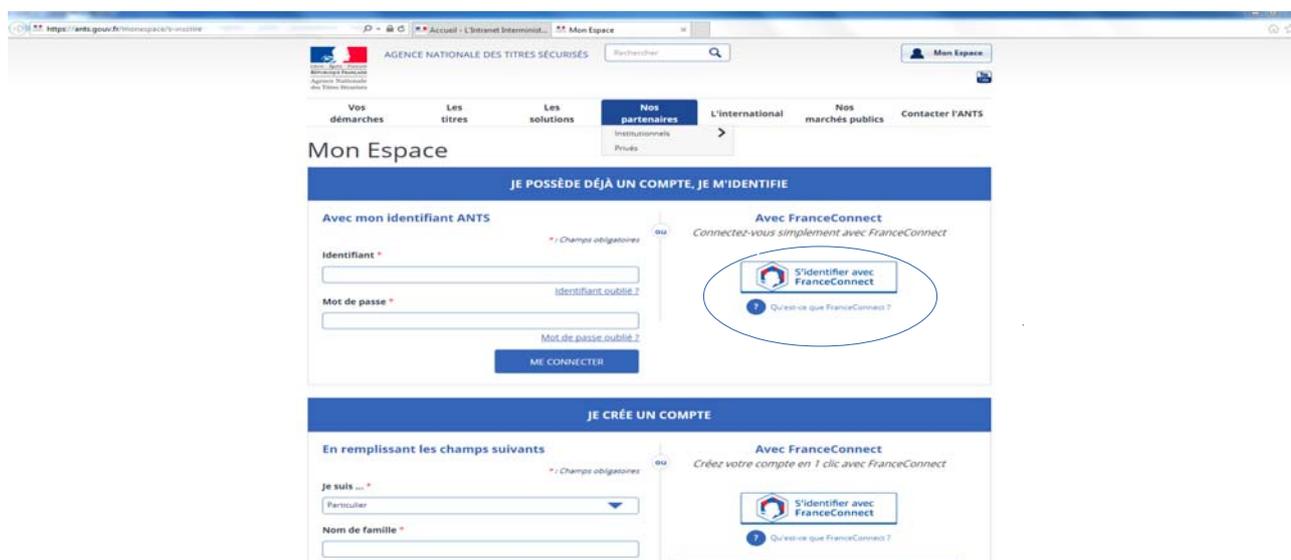


# J'ACHÈTE MON VÉHICULE À L'ÉTRANGER

## JE REÇOIS UN VÉHICULE IMMATRICULÉ À L'ÉTRANGER

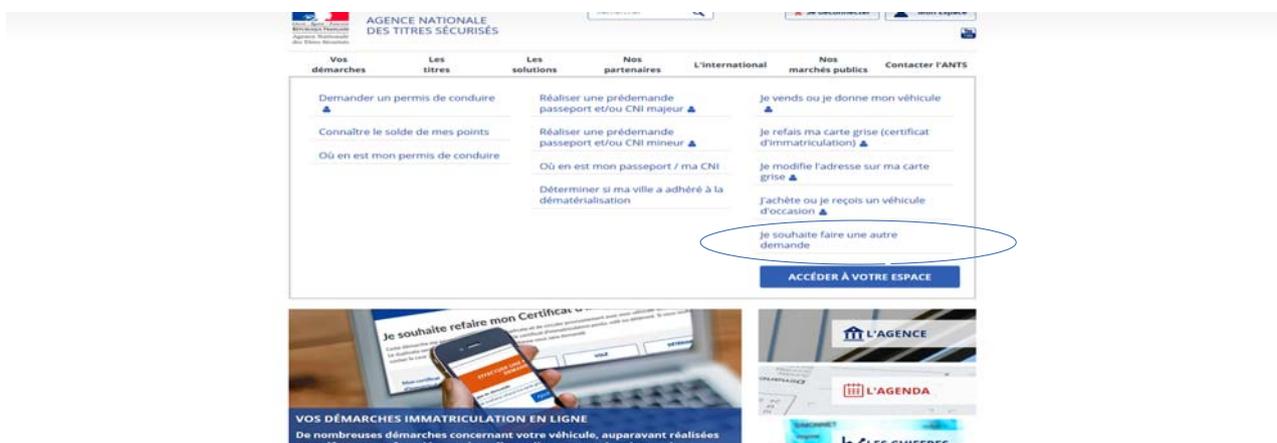
### Véhicule importé de l'étranger

Se rendre sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
Puis cliquez sur le bouton mon espace



Se connecter avec FranceConnect

Pour ce faire, vous devez disposer soit de votre identifiant Impôts (numéro fiscal et mot de passe) soit de votre identifiant Améli (numéro de sécurité sociale et code).



⇒ Suite au verso

Cliquez sur « je souhaite faire une autre demande »

puis 1. sélectionnez la catégorie et la sous-catégorie correspondantes  
2. suivre les instructions

**- Scanner les documents suivants :**

- certificat de cession ou facture
- demande de certificat d'immatriculation remplie, datée, signée
- certificat de conformité européen si absence de certaines mentions sur le titre étranger
- certificat d'immatriculation étranger
- quitus fiscal pour les véhicules importés de l'Union Européenne, certificat de dédouanement (846A) pour tous les autres pays
- contrôle technique de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans
- pièce d'identité de l'acquéreur
- justificatif de domicile
- permis de conduire
- assurance en cours de validité

Cochez les conditions légales d'utilisation

Une fois la démarche effectuée, vous pouvez éditer l'accusé d'enregistrement sur lequel figurera le numéro de procédure qui vous permettra de suivre l'état d'avancement de votre dossier.

**Suivi de la demande :**

Se connecter régulièrement sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Puis cliquez sur le bouton mon espace: «mon espace véhicule» puis cliquez sur «mes démarches en cours» afin de consulter l'avancement de votre dossier.

À l'issue de l'instruction de votre dossier, vous recevez un courriel vous invitant à procéder au paiement de votre titre. L'enregistrement du règlement engendrera l'édition d'un Certificat Provisoire d'Immatriculation (CPI). Ce document vous permet de circuler dans l'attente de la réception à votre domicile de votre certificat d'immatriculation définitif (carte grise).